

Consommation responsable L'ADEME a étudié « la face cachée des objets »

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les équipements de la maison représentent une part élevée des émissions de CO₂ des Français qui peut s'avérer aussi importante que les transports ou l'alimentation. Pour les fabriquer, ils nécessitent également la mobilisation de beaucoup de matières. Face à ce constat, l'ADEME a réalisé l'étude « Modélisation et évaluation des impacts environnementaux des produits de consommation et biens d'équipement » pour lever le voile sur les émissions de gaz à effet de serre et la mobilisation de matière nécessaires. Ceci afin de permettre à chacun de prendre conscience de ses actes de consommation et d'agir.

Le « poids carbone » et la « matière mobilisée » de nos biens d'équipement

Les dépenses des ménages français sont marquées par une consommation toujours plus importante de biens, notamment dans le domaine du logement et de ses équipements (meubles et électroménagers), de la communication (technologies de l'information et de la communication) du textile et des loisirs comme les équipements sportifs. Avant d'arriver dans nos maisons, leur fabrication, leur transport et leur distribution génèrent des émissions de CO₂ (le poids carbone) et la mobilisation de matières premières. Par exemple, il faut extraire des tonnes de roches et de terre pour quelques grammes de minerais dans les puces de nos smartphones.

Ces impacts sont méconnus des consommateurs. Pour faciliter leur prise de conscience, l'ADEME a réalisé une étude évaluant le poids carbone et la « matière mobilisée » de 45 catégories de biens d'équipement.

Par foyer, l'ensemble des équipements (meubles et électroménagers) présents dans la maison pèse en moyenne 2,5 tonnes = **1x** 

Pour fabriquer ces 2,5 tonnes d'équipements :

- Il a fallu mobiliser 45 tonnes de matières premières soit **18x** 
- Le CO₂ émis pendant tout le cycle de fabrication (poids carbone) = 6 tonnes CO₂ soit **6x**  allers-retours Paris New-York

5 commandements pour une consommation responsable

Consommer responsable, c'est porter un nouveau regard sur sa façon de consommer, lui donner un sens et une cohérence en considérant les « parties cachées » de l'iceberg. L'ADEME recommande d'agir en tenant compte de 5 commandements :

- **Eviter de se suréquiper** : en questionnant son besoin avant tout achat. En ai-je vraiment besoin ? Est-il possible de faire avec ce que je possède déjà ?
- **Acheter des biens plus durables**. Par exemple l'Ecolabel européen apporte des garanties sur la prise en compte des conséquences environnementales ou l'étiquette énergie aide quant à elle à comparer les appareils électroménagers en un coup d'œil.
- **Eviter de sur-dimensionner ses équipements** : sur une même catégorie de produit, le **recourt à des produits plus grands (pour les télévisions, smartphones, tablettes ou écrans) entraîne des poids carbone et matières plus élevés** en proportion. Cette tendance du marché aux grands écrans alourdira la contribution au changement climatique dans les années à venir.
- **Eviter de renouveler trop souvent** : Effets de mode, publicités, offres promotionnelles... Les incitations à acheter des équipements neufs qui nous proposent de nouvelles fonctionnalités et un nouveau design sont nombreuses. 88% des français changent leur téléphone portable alors qu'il fonctionne encore.
- **Augmenter la durée de vie des produits** : cela nécessite pour les fabricants de concevoir des produits plus facilement réparables, plus adaptables aux évolutions technologiques et plus faciles à entretenir. **Pour les consommateurs, cela implique d'entretenir ses biens, de respecter leurs conditions normales d'utilisation, de les réparer ou les faire réparer en cas de panne, lorsque cela est possible, ou/et de leur donner une seconde vie, en les donnant ou les revendant.**

Pour aller plus loin :

- Dossier de presse relatif à [la face cachée des biens de consommation, vers une consommation responsable](#)
- Étude « [Modélisation et évaluation des impacts environnementaux de produits de consommation et biens d'équipement](#) »
- [Infographie animée « Qu'est-ce qu'on fait ? »](#)

Service presse de l'ADEME :
01 58 47 81 28 / ademepresse@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** www.ademe.fr / [@ademe](https://twitter.com/ademe)